



# Fiche Conseil Prévention

Objet

## LES EXTINCTEURS

L'extincteur est un moyen efficace de lutte contre un début d'incendie.

Il contient un agent extincteur, adapté à un type de feu donné, dirigé et projeté sur le foyer par l'action d'une pression interne. La quantité d'agent extincteur contenu dans l'appareil est limitée, et la durée d'utilisation n'est que de quelques secondes.

### ■ Les Types et choix d'appareils

#### ■ Choix de l'extincteur

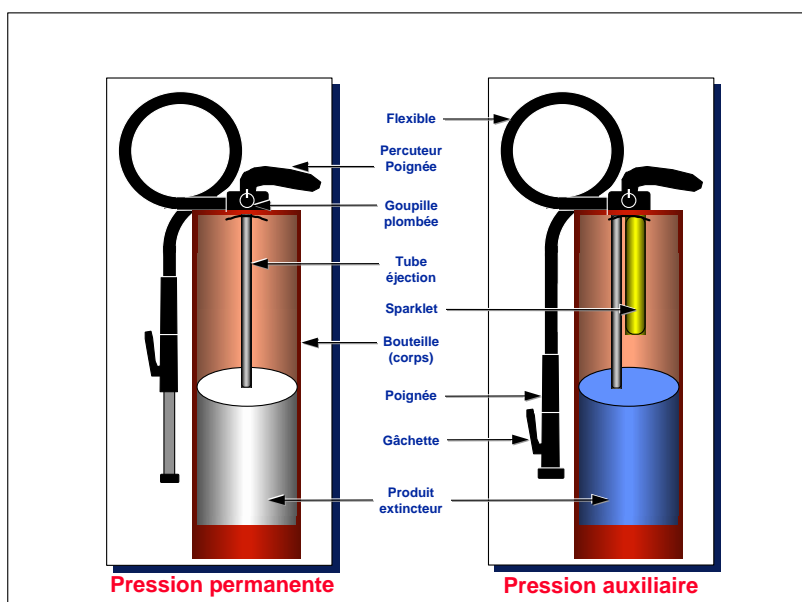
Le choix de l'appareil est fonction du type d'établissement à protéger (assujetti au code du travail, à la réglementation des installations classées, des ERP, des IGH...), de la nature des combustibles (classes de feu), des risques particuliers présents (produits inflammables, explosibles,...), et du lieu d'implantation.

#### ■ Les types d'appareils

Il existe des appareils dits à pression permanente, et des appareils à pression auxiliaire.

Pour les appareils à pression permanente, l'agent extincteur est en permanence sous pression (contrôlée à l'aide d'un manomètre). Après avoir dégoupillé, la seule action sur la poignée permet la projection de l'agent extincteur hors de l'appareil.

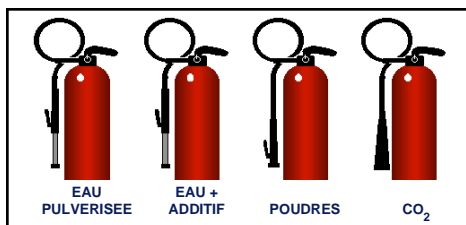
Pour les appareils à pression auxiliaire, le gaz propulseur est contenu dans une cartouche interne (sparklet), qui une fois percutee, libère le gaz propulseur.



## ■ Les différentes classes de feux

Les agents extincteurs peuvent éteindre un ou plusieurs types de feu, cependant pour chacun d'entre eux il existe une classe de feu préférentielle.

### CLASSIFICATION DES FEUX ET PRODUITS ADAPTES



<b>A</b>	Feux de matières solides (bois, papiers, tissus, etc.) produisant flammes et braises	BON	BON	MOYEN
<b>B</b>	Feux de liquides (essence, huiles, etc.) et de solides liquéfiables (graisses, paraffine, etc.)	BON	BON	BON
<b>C</b>	Feux de gaz (butane, propane, etc.) Explosions possibles			MOYEN
<b>D</b>	Feux de métaux (magnésium, zinc, aluminium, etc.) nécessitant un matériel adapté et une formation appropriée			Poudres spécialement uniquement

### Références réglementaires ou techniques

La conformité des extincteurs aux normes est garantie par une procédure de certification et se traduit par l'apposition sur le matériel de la marque NF – extincteurs. Les normes se rapportant aux extincteurs sont les normes de la série NF EN 3.

Le marquage CE est obligatoire pour tous les extincteurs fabriqués depuis le 29 mai 2002. Il atteste de la conformité des appareils à la directive « équipements sous pression » transposée par le décret du 13 décembre 1999.

La couleur du corps de l'extincteur doit être obligatoirement rouge « incendie ». Les inscriptions sur l'extincteur doivent être en blanc sur fond rouge ou rouge sur fond blanc ; elles doivent être facilement lisibles, même lorsque l'extincteur est placé sur son support.

Pour les particuliers, l'acquisition d'un extincteur est recommandée mais pas obligatoire. Il est également conseillé de le faire vérifier périodiquement (tous les ans ou, au minimum, tous les 2 ans).

